AR Prefecture
047-214701955-20260924-DEL1332026-DE
Reçu le 29/09/2026

# Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 24 septembre 2026

**DEPARTEMENT**
LOT et GARONNE

**ARRONDISSEMENT**
NERAC

**CANTON**
NERAC

**Nombre de conseillers**
**En exercice :** 29
**Présents :** 25
**Votants :** 29

**OBJET :**
**Subvention exceptionnelle – Les Gaulois du Désert – 4L Trophy 17 au 28 février 2027- Attribution**

**N° 133/2026**

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 18 septembre deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur le Maire, Nicolas LACOMBE, Mesdames Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Najet EL KHAIRI, adjointes au Maire, Messieurs Hugues DAVID, Marc GELLY, Manuel VICENTE et Patrick GOLFIER, adjoints au Maire, Mesdames Josiane DARRAC, Aurore FONTANEL, Stéphanie GARBAY, Marie-Pierre LAPORTE, Françoise MEDECIN, Helena POTIER, Marie-Ange PRADO, Laurence QUATRE, Charline SANSAN, conseillères municipales et Messieurs Yannick DULOUARD, Daniel ESSERTEL, Michel FRANCOISE, Jean-Luc GUERY, Frédéric SANCHEZ, Jean-Jacques SERVOLLE, Frédéric TAROZZI, Jean-François TUFFERY.

**Absents excusés et procurations** :
Serge ARNAUNE a donné pouvoir à Patrick GOLFIER
Charlie BARRERE a donné pouvoir à Hugues DAVID
Mélanie SERRES-SOLANO a donné pouvoir à Marie-Ange PRADO
Myriam TESSARIOL a donné pouvoir à Manuel VICENTE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise au sein du Conseil.
Charline SANSAN ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 09 juillet 2026 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**RAPPORTEUR : Manuel VICENTE**

La collectivité est sollicitée pour engager un partenariat avec l'Association « LES GAULOIS DU DESERT » située 23 rue du port à LAVARDAC, qui va participer au raid humanitaire et sportif « 4L Trophy 2027 » du 17 février au 28 février 2027. L'objectif de cette association, composée de SALA Enzo (Nérac) et Hugo BARRAILH (Lavardac), est d'apporter du matériel scolaire et médical aux enfants du Maroc.

Le 4L Trophy existe depuis 1997 et il est devenu aujourd'hui le plus grand raid humanitaire d'Europe. C'est aussi une course d'orientation dans le désert du Sahara pour acheminer des fournitures scolaires et médicales. Chaque année, 30 tonnes de matériels profitent à près de 20 000 enfants.

Les éditions rassemblent environ 2 700 jeunes actifs de 18 à 28 ans. Les "Trophistes" ont un périple de plus de 6 000 kms à parcourir en 10 jours avec un départ de l'Albret pour un début de l'aventure officielle à Biarritz.

AR Prefecture
047-214701955-20260924-DEL1332026-DE
Reçu le 29/09/2026

Ils devront traverser l'Espagne pour prendre le ferry à Algésiras, découvrir le Maroc, jusqu'à l'arrivée à Marrakech. Le tout à bord de la mythique Renault 4L.

La Ville de Nérac avait déjà été partenaire des éditions 2024, 2025 et 2026 en apportant son soutien financier (400 €) à plusieurs jeunes organisés en ce même type d'association.

Le budget consacré par l'association, pour sa participation au raid, est de 13 000 € comprend les frais liés à l'achat et l'aménagement du véhicule, l'essence et les péages, l'inscription, les démarches administratives, les divers achats, l'assurance et diverses dépenses de communication. Pour équilibrer cette opération, l'association recherche des sponsors et des partenaires en contrepartie d'une publicité, d'un logo qui sera apposé sur le véhicule 4L.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association « LES GAULOIS DU DESERT » qui en contrepartie fera apparaitre le logo de la ville de Nérac sur le véhicule d'une part, et s'engage à communiquer notre partenariat officiel dans ses documents de communication d'autre part.

Considérant l'exposé ci-dessus :
**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, A L'UNANIMITE :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de partenariat joint au présent rapport.
- **D'ACCEPTER** le versement d'une subvention de 400 € à l'Association « LES GAULOIS DU DESERT » qui va participer au raid humanitaire et sportif « 4L Trophy » en 2027.
- **DE DIRE** que cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2026 dans le cadre des subventions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE NERAC
47600

La Secrétaire de séance,